



## COMMUNE DE BOFFLENS

### SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 17.12.2018

Selon l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Assermentations s'il y a lieu
3. Lecture et acceptation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2018
4. Préavis municipal 09/2018 « Budget 2019 »
5. Préavis municipal 10/2018 « Projet de rénovation de la RC 284-285 »
6. Préavis municipal 11/2018 « Demande d'un crédit extraordinaire pour la rénovation de la RC 284-285 »
7. Préavis municipal 12/2018 « Demande de crédit extraordinaire de CHF 99944,- HT, pour l'étude du recaptage de la source du Vanté et la prospection de l'aquifère de l'hauterivien »
8. Communications diverses de la Municipalité
9. Divers et propositions individuelles

M. Philippe Monnard (Président du Conseil) ouvre la séance à 20h02.

#### **1. Appel**

Le quorum de 23 est atteint. Il y a 34 présents, 6 absents et 4 personnes se sont excusées.

#### **2. Assermentations s'il y a lieu**

Aucune personne n'émet le désir de se faire assermenter.

#### **3. Lecture et acceptation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2018**

Après lecture, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

#### **4. Préavis municipal 09/2018 « Budget 2019 »**

M. le Président, Philippe Monnard, passe la parole à M. le Syndic, Pierre-Alain Fiechter.

Ce dernier lit et commente le préavis municipal 09/2018.

M. Bernard Roellinger, rapporteur de la Commission de Gestion, lit le rapport de la Commission. Il propose au Conseil d'accepter le budget 2019 proposé par la municipalité.

M. le Président, Philippe Monnard, donne la parole au Conseil.

M. François Pittet demande une spécification en ce qui concerne la non-figuration des réserves dans le budget. Mme Danièle Roussi, la Boursière, indique que la commune de Bofflens ne mentionne pas ses fonds de réserves dans les budgets.

M. François Pittet demande une spécification sur le déséquilibre comptable du post « gestion de déchets » et la prise en charge des déchets carnés. Mme. Magali Descombes, municipale, explique que pour pallier et atteindre l'équilibre, la taxe aux poids sera augmentée. La commune appliquera une vision du « pollueur-payeur ». La perte sera épongée. Mme Danièle Roussi spécifie que les déchets carnés sont pris en charge par la commune. Jadis le conseil avait voté et accepté la prise en charge, politique qui corrobore avec celle d'un village agricole.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président, Philippe Monnard, soumet au vote du Conseil le Budget 2019. Le Conseil accepte avec 1 avis contraire et 0 abstentions.

#### **5. Préavis municipal 10/2018 « Projet de rénovation de la RC 284-285 »**

M. le Président, Philippe Monnard, passe la parole à M. Christophe Mégroz, municipal. Ce dernier lit et commente le préavis municipal 09/2018.

M. Bernard Roellinger, rapporteur de la Commission de Construction, lit le rapport de la commission et propose au Conseil d'accepter le projet de rénovation de la RC 284-285.

La parole n'étant pas demandé, M. le Président, Philippe Monnard, soumet au vote du Conseil le projet de rénovation de la RC 284-285. Le Conseil accepte à l'unanimité.

#### **6. Préavis municipal 11/2018 « Demande d'un crédit extraordinaire pour la rénovation de la RC 284-285 »**

M. le Président, Philippe Monnard, passe la parole à M. Christophe Mégroz, municipal. Ce dernier lit et commente le préavis municipal 11/2018.

M. Bernard Roellinger, rapporteur de la Commission de Gestion, lit le rapport de la commission et propose au Conseil d'accepter le préavis 11/2018, la demande d'un crédit extraordinaire pour la rénovation de la RC 284-285.

M. le Syndic, Pierre-Alain Fiechter spécifie :

- que le projet de rénovation obtient des subventions de la DGMR et de l'ECA. Ces aides financières sont d'environ 300.000,- CHF. Le montant exact n'est pas encore connu. La somme n'est donc pas comptabilisée dans le budget ;
- qu'il existe un fond de réserve de 100.000,-CHF pour la route ;
- que des projets tels que la rénovation d'une route est amortie sur 30 ans. Vu les multiples investissements que la commune fera dans un futur proche, le type d'emprunt doit encore être étudié.

La parole n'étant plus demandé, M. le Président, Philippe Monnard, soumet au vote du Conseil la demande de crédit extraordinaire pour la rénovation de la RC 284-285. Le Conseil accepte le projet à l'unanimité.

## **7. Préavis municipale 12/18 « Demande de crédit extraordinaire de CHF 99944,- HT, pour l'étude du recaptage de la source du Vanté et la prospection de l'aquifère de l'hauterivien »**

M. le Président, Philippe Monnard, passe la parole à M. Renaud Besson, municipal. Ce dernier lit le préavis municipal 11/2018 et présente le projet.

D'abord, les objectifs et le mode opératoire sont exposés. M. Renaud Besson spécifie que les frais de l'étude sont couverts par les réserves de la commune. Puis, il projette les conséquences du vote :

Premier cas de figure : Le préavis est accepté.

Dans ce cas, les travaux débutent le 7 janvier. La durée des travaux est de 10 à 12 mois. À la fin des travaux, le captage est en service. En parallèle, les discussions sur le réservoir intercommunal se poursuivent.

Deuxième cas figure : le refus du préavis et de tous travaux

La situation reste inchangée. Dans ce cas, lors d'une prochaine pollution, le canton interdit la distribution de l'eau. L'infrastructure est condamnée. La commune doit alors s'alimenter soit à la Source Mercier soit à Orbe. En cas d'accord, ceci engendrera des frais de connexion et augmentera le prix de l'eau.

Troisième cas de figure : le conseil opte pour la rénovation des infrastructures existantes.

Cette solution dite à court terme est coûteuse et peu fiable. Elle n'influe peu voire pas la qualité et la quantité de l'eau.

M. Christophe Le Nedic, rapporteur de la Commission des eaux, lit le rapport de la commission et propose au Conseil d'accepter la demande de crédit extraordinaire de CHF 99.944,- HT, pour l'étude du recaptage de la source du Vanté et la prospection de l'aquifère de l'hauterivien.

La parole n'étant pas demandé, M. le Président, Philippe Monnard, soumet au vote du Conseil la demande de crédit extraordinaire de CHF 99.944,- HT, pour l'étude du recaptage de la source du Vanté et la prospection de l'aquifère de l'hauterivien. Le Conseil accepte le projet à l'unanimité.

M. Jean-Marc Monnier s'informe sur la qualité de l'eau à l'heure actuelle. M. Renaud Besson souligne que certes chlorée, elle répond aux normes. M. Jacques Masset se questionne sur la marge d'erreur du projet. Renaud Besson souligne qu'elle est minime. Le choix de l'emplacement du forage a fait l'objet d'étude. Au cours des travaux, des analyses sont faites pour veiller sur la qualité de l'eau.

## **8. Communications diverses de la Municipalité**

M. Christophe Mégroz annonce que les chéneaux de la Bofflet ont été volés. Puis il remercie de la part de la commune les personnes qui travaillent pour la commune.

M. Renaud Besson précise que dans le budget il y a mention des capteurs de fuite. Ils sont installés sur 20 points. Une veille du réseau d'eau potable sera faite pendant 4 ans. Actuellement, l'installation a permis de détecter : 3 fuites et un bras mort. Il ajoute que la taxe de raccordement à l'eau potable en vigueur depuis 2015 mais jamais facturée le sera à partir de 2019.

M. Pierre-Alain Fiechter annonce les travaux conséquents de la Romande Énergie. Un nouveau bouclage et transformateur seront installés. Le nouveau transformateur se situera sur Chaumy à côté des moloks. Le projet sera mis à l'enquête pour l'inspection fédérale. Pour la commune, ce projet n'engendre pas de frais. La Romande Énergie payera un loyer.

Stefan Schmidt demande si l'emplacement n'entrave pas l'installation de nouveaux moloks.

Pierre-Alain Fiechter souligne que ce n'est pas problématique. Que l'emplacement du transformateur certes pas réjouissant peut difficilement se faire ailleurs. La place publique où certes la construction n'est pas autorisée servira à l'intérêt public.

Pour terminer, le Syndic remercie les sociétés locales.

M. Magali Descombes annonce que les sapins de Noël sont disponibles.

## **9. Divers et propositions individuelles**

Mme Roseline Rise s'informe sur le purin qui coule le long du chemin. M. Pierre-Alain Fiechter souligne que ceci se produit rarement. Il prévoit de charrier au plus vite.

Mme Géraldine Brügger demande quelques spécifications suite à l'annonce que le collège sera entièrement vidé pour rénovation en fin 2019. Elle demande à connaître ce que la commune prévoit de faire et avec quel argent. M. Pierre-Alain Fiechter spécifie qu'il existe un projet, que ce projet a été présenté. Certes mis de côté pour d'autres projets, la commune veut remettre ce projet sur le tapis et procéder à la mise à l'enquête. Vu les intérêts négatifs pour les communes, il est intéressant d'entamer ce projet.

M. Bastien Brandt demande des informations au sujet des fontaines et de leur restauration. M. Renaud Besson souligne qu'il a demandé des devis. La restauration est coûteuse. Il a privilégié de le mettre au budget en 2019. Daniel Besson demande si le goudronnage ne serait pas la solution économique et rationnelle. Renaud Besson propose de demander et présenter deux devis.

M. Bastien Brandt demande comment la population sera informée des travaux sur la route cantonale. M. Christophe Mégroz indique qu'il annoncera en temps voulu les informations par le biais du TM. Il estime que les travaux démarreront au printemps.

M. Bernard Roellinger demande des nouvelles en matière de la vidéo surveillance de la déchèterie. M. Magalie Descombes spécifie que l'équipement n'est pas encore installé mais que cela suivra son cours.

M. le Président, Philippe Monnard, indique que les PV ne sont pas encore en ligne. Les nouveaux codes d'accès sont envoyés. L'accès sur le site devrait être restauré.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président, Philippe Monnard, remercie l'assemblée et termine la séance à 21:40.

Le Président du Conseil :

La secrétaire :

Ph. Monnard

I. Debruyne